

Unité d'enseignement Engagement Citoyen

L'unité d'enseignement (UE) Engagement Citoyen a pour vocation de valoriser l'engagement bénévole et citoyen des étudiants et des personnels dans la société, dans le cadre de l'Université (élus étudiants, associations étudiantes) ou d'une manière plus générale (participation à la vie de la cité, associations humanitaires, etc.).

Cette UE est constituée de deux parties :

- un ensemble de conférences portant sur des thématiques ciblées sur la vie associative et sur la citoyenneté
- un projet personnel qui donne lieu à un rapport succinct et à une soutenance devant un jury

Public : étudiants de l'UCBL. Les personnels de l'UCBL peuvent également suivre cet enseignement.

Cette unité d'enseignement permet d'obtenir 3 ECTS dans le cadre des formations relevant du système LMD. Ces 3 crédits peuvent être obtenus au maximum 2 fois dans la scolarité de l'étudiant, indépendamment du cycle d'enseignement.

Organisation :

Les candidatures sont à adresser par mail au responsable de l'UE :

Daniel SIMON, Professeur UCBL : daniel.simon@univ-lyon1.fr

L'étudiant candidat à cette UE doit expliquer brièvement la nature de son projet, en précisant la structure de réalisation du projet et ses motivations.

Conférences :

Thèmes qui pourront être abordés :

- connaissance de l'université
- les conduites addictives et leur prévention
- droit : règles et institutions, droit associatif
- comptabilité associative
- communication interne et avec les médias
- droits de l'homme
- éléments de géopolitique
- intelligence économique
- gestion d'un projet humanitaire
- valorisation des compétences acquises dans l'engagement citoyen

Les conférences ont lieu le jeudi de 14h à 17h sur le site de Rockefeller

Réunion de rentrée et 1ère conférence : 29 janvier 2015

Dates des conférences : 29/01/15 ; 05/02/15 ; 12/02/15; 26/02/15; 05/03/15; 19/03/15; 26/03/15; 02/04/15

La présence aux conférences est **obligatoire**

Projet personnel :

Les projets personnels sont basés sur un **engagement bénévole, à un niveau de responsabilité, dans une structure associative ou institutionnelle**. L'étudiant est amené, dans ce cadre, à prendre des décisions, à assurer des tâches de gestion, à encadrer des activités.

Les projets se déroulent tout au long de l'année universitaire et relèvent, de façon non exhaustive, des thématiques suivantes :

- Responsabilité associative
- Soutien à l'éducation
- Accompagnement du handicap
- Participation à la réserve militaire
- Service civique
- Mandat électif

Les projets doivent être conformes aux dispositions suivantes du règlement intérieur de l'université, rappelées ci-dessous.

Le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique ; il tend à l'objectivité du savoir ; il respecte la diversité des opinions. Il doit garantir à l'enseignement et à la recherche leurs possibilités de libre développement scientifique, créateur et critique.

Le principe de laïcité de l'enseignement public est un principe constitutionnel intangible.

Les projets sont soumis pour validation à une commission qui en apprécie la conformité vis-à-vis d'un engagement citoyen. Le projet est suivi par des tuteurs. Les statuts de la structure accueillant l'étudiant doivent être transmis à la commission, et l'action menée par l'étudiant doit être conforme aux règles ci-dessus, sous peine d'annulation de l'inscription à l'unité d'enseignement. Le projet est suivi par deux tuteurs, université et projet.

Le projet personnel donne lieu à la rédaction d'un court rapport d'activité et à une soutenance orale devant le jury de l'unité d'enseignement. Cette soutenance doit permettre d'apprécier l'engagement de l'étudiant, ses motivations et les compétences qu'il a acquises.